

RÈGLEMENT NUMÉRO 431

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 428 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « LE VAISSEAU D'OR » ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 396 ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne

RÉSOLU : à l'unanimité

AVIS DE MOTION : 11 février 2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 14 avril 2020

ENTRÉE EN VIGUEUR : 22 avril 2020

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 11 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT;

ARTICLE 1

L'article 3.1 du règlement 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale « *Le Vaisseau d'Or* » et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements est remplacé par le suivant :

3.1 Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont :

JOUR	AM	PM	SOIRÉE
Lundi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	10 h à 12 h	12 h à 17 h	17 h à 20 h
Mercredi	FERMÉ	12 h à 17 h	17 h à 20 h
Jeudi	10 h à 12 h	12 h à 17 h	17 h à 20 h
Vendredi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Samedi	9 h à 13 h	FERMÉ	FERMÉ
Dimanche	FERMÉ	13 h à 17 h	FERMÉ

Tout changement à l'horaire doit être approuvé par le conseil municipal.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Johanne Beaulac
Mairesse

Me Manon Thériault
Greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Saint-Philippe, le 17 avril 2020

Manon Thériault
Manon Thériault, avocate
Greffière
Ville de Saint-Philippe